

# CONSEIL MUNICIPAL – N°06-2011

## Séance du Lundi 5 décembre 2011 à 19h30

**Nombre de membres du conseil municipal : 14**

**Présents : 13**

**Absent procurement : 1** – Dominique FRITSCH à Claude Unterstock.

**Absent excusé :**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à ajouter un point à l'ordre du jour en point 7b – Cession de la voirie impasse de Mittelhausbergen.

### 1 – Compte rendu de la séance du 26 septembre 2011

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2 – Modification du règlement du columbarium

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne plus imposer de type de matériau pour les plaques d'identification et de modifier l'article 2 du règlement du columbarium comme suit : "l'apposition d'une plaque d'identification se fera par collage. Le perçage ou la gravure dans le granit sont interdits".

### 3 – Scoters

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité POUR le retrait de la Communauté de Communes de Gamsheim-Kilstett du syndicat mixte pour les Scoters pour adhérer au Scot de la bande rhénane Nord aux communes de Gamsheim et de Kilstett.

### 4 – Rapport sur la qualité de l'eau

Il est donné lecture de la dernière analyse de l'eau potable à Dingsheim faite par l'agence régionale de santé d'Alsace. Les conclusions sont les suivantes : Eau destinée à la consommation humaine répondant aux limites et aux références de la qualité réglementaires pour les paramètres analysés. Pour information, les résultats détaillés sont disponibles en mairie.

### 5 – Demande de subvention pour la mise en place d'un poteau d'incendie rue du Berger

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le poteau d'incendie, situé à la hauteur du 9 rue de Strasbourg, est hors d'usage et qu'il conviendrait de le supprimer. Néanmoins, afin d'assurer une meilleure desserte incendie du secteur, il propose d'installer un nouveau poteau dans la rue du Berger. Le coût de ces travaux est estimé à 1.550 euros, mais bénéficie d'une subvention de 38% (taux modulé) par le Conseil Général. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire ces travaux et d'autoriser le Maire à demander la subvention auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.

### 6 – Point budgétaire

Il est fait un point budgétaire. Pas de remarques particulières.

### 7 – Servitude éclairage public impasse du Houblon

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à la cession par le SIVOM La Souffel à M. et Mme. STRINTZ, de l'immeuble sis à Dingsheim, Rue de Strasbourg, il y avait lieu de constituer une servitude foncière, en raison du passage sur la parcelle 209/67 d'un câble du réseau d'alimentation de l'éclairage public desservant l'impasse du houblon. Les personnes concernées ayant donné leur accord pour la constitution de cette servitude, Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal à cet effet et propose sa mise en place au moyen d'un acte administratif. Le conseil municipal, après avoir entendu M. le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition de constitution de servitude foncière, par acte administratif, sans paiement d'indemnité de part ni d'autre. Tous pouvoirs sont donnés à cet effet à M. Joseph WICKER, Maire-

adjoint, pour signer l'acte administratif, aux conditions ordinaires et de droit en la matière et faire effectuer toutes les formalités y relatives.

### **7b – Cession de parcelles tombant dans le domaine public par des riverains de la Rue de Mittelhausbergen et de son impasse**

M. le Maire informe le conseil municipal que divers propriétaires-riverains de la rue de Mittelhausbergen et de son impasse (à hauteur du N°16) avaient été contactés en vue de la cession, à l'Euro symbolique, à la Commune de Dingsheim, de différentes parcelles leur appartenant respectivement, pour être incluses dans le domaine public de la commune, certaines étant déjà de fait incluses dans la rue de Mittelhausbergen. Lors d'une réunion avec ces propriétaires-riverains, ceux-ci ont donné leur accord verbal pour ces cessions respectives, lequel accord a été confirmé par écrit entretemps. Le conseil municipal, après avoir entendu M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquiescer les parcelles concernées des différents propriétaires-riverains concernés, moyennant l'euro symbolique et de les inclure par la suite dans le domaine public de la commune. Tous pouvoirs sont donnés à cet effet à M. Joseph WICKER, Maire-adjoint, pour signer l'acte administratif, aux conditions ordinaires et de droit en la matière et faire effectuer toutes les formalités y relatives et notamment faire établir et compléter l'origine de propriété et la personne des propriétaires et indivisaires respectifs desdites parcelles.

### **8 – Eclairage public**

#### ***Rapport de gestion Ecotral***

Il est donné lecture du dernier rapport. La consommation globale annuelle, compte tenu de la mise en place de nouveaux lampadaires à LED, plus économique et moins polluante au niveau CO2, est passée de 129.985 Kwh en 2008 à 106.012 Kwh en 2011, soit 80 kWh/habitant en 2011 au lieu de 97 kWh/habitant en 2009. Plusieurs dysfonctionnements ont été mis en évidence notamment dans les rues de Rezé, de Chandigarh, de la cité Radieuse et de l'Arbresle.

#### ***Travaux en cours et à prévoir :***

- Rue de Chandigarh : L'ensemble des boîtiers électriques vont être changés au printemps, pour un montant de 2.491,27 euros TTC.
- Rue de l'Arbresle et Cité Radieuse : Le remplacement des 6 luminaires défectueux par 6 nouveaux lampadaires à Led pour un montant 37.395,93 euros TTC, travaux de génie civil inclus.
- Une étude sera menée pour évaluer les conditions techniques et tarifaires pour le remplacement éventuel de l'ensemble des lampes rue du Modulor.

### **9 – Prévention hivernale**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire la décision de l'année passée qui consiste, pour des raisons environnementales, à minimiser l'épandage massif de sel. Seuls, les axes principaux, les rues en pente, ainsi que certains endroits spécifiques (intersections, accès aux bâtiments publics....) seront traités par salage. Cependant en cas de fortes chutes de neige, l'ensemble de la commune sera déneigée. Le Sivom « La Souffel » a décidé de prendre un agriculteur supplémentaire, ce qui porte à 3 le nombre de déneigeurs, soit 1 par commune. Un plan de salage et de déneigement de la commune de Dingsheim sera donné aux agents du Sivom et à l'agriculteur intervenant sur Dingsheim.

### **10 – Réhabilitation des anciens ateliers – création d'un collectif**

Une pré-étude réalisée par la société GIPA, pour un collectif de 12 logements, est présentée au conseil municipal. La commune en échange du terrain récupérera un appartement d'environ 80 m<sup>2</sup> d'une valeur de 230.000 euros environ. Monsieur le Maire précise que le crédit Mutuel a également donné son accord pour un échange de terrain au sein de cette parcelle. Cette opération d'échange permet de séparer physiquement les deux entités, le Crédit Mutuel et la nouvelle construction.

## **11 – Location de la salle « La Grange »**

Compte tenu de la mise en place de la redevance incitative pour les ordures ménagères, il convient de modifier la mise à disposition de la poubelle. Après discussion, il est décidé à l'unanimité de proposer aux locataires de la Grange, soit d'emmener leurs déchets à domicile, soit de bénéficier d'une mise à disposition d'une poubelle à verrou pour un prix de 10€ pour y déposer uniquement les déchets ménagers.

Afin de faciliter l'utilisation quotidienne de la salle par les associations, tous les barillets de la salle seront changés, ainsi que celui où est entreposé le congélateur, pour plus de commodité. La remise de la nouvelle clé aux utilisateurs habituels et occasionnels se fera contre émargement.

## **12 – Agenda**

- 06/12/2011 : Saint Nicolas aux écoles
- 08/12/2011 : Réunion du conseil communautaire
- 09/12/2011 : Veillée de Noël à Neugartheim
- 11/12/2011 : Concert de Noël à l'Eglise à Dingsheim
- 14/12/2012 : Réunion avec le Crédit Mutuel
- 16/12/2011 : 18h - Préparation de la salle du Centre Culturel
- 17/12/2011 : 11h30 - Repas des aînés au Centre Culturel
- 19/12/2011 : Réunion à Pfulgriesheim avec la société IRIS
- 07/01/2012 : Vœux du club de judo
- 13/01/2012 : 19h00 – Accueil des nouveaux habitants au club house du football
- 11/02/2012 : 10h – Inauguration du Centre Culturel rénové + porte ouverte l'après-midi

## **13 – Divers**

- × L'association du foot (ASDG) prendra en charge, avec le soutien de la commune de Dingsheim, toute l'organisation de la fête de la Saint Jean 2012.
- × Il est rappelé que les délégués de Dingsheim pour le SIVU pour le bassin de la Souffel pour le Sageece sont Claude Unterstock et Marcel Fritsch. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le changement de siège du SIVU qui sera désormais celui de la communauté de communes du Kochersberg à Truchtersheim.
- × GCO : Apparemment le début des travaux est prévu courant 2013 pour une mise en service en 2016, pour un coût estimé de 350 millions d'euros.
- × Contrat territoire : pour les trois premières années, 49,79% de l'enveloppe 1 et 22 % de l'enveloppe 2 ont déjà été dépensés sur l'ensemble du territoire (Communautés du Kochersberg, de l'Ackerland et des Châteaux). Une nouvelle phase de discussion est en cours pour actualiser les montants alloués pour le reste du mandat.
- × Suite à la dernière réunion du Sivom, il a été décidé qu'une seule personne par commune sera habilitée à donner des instructions à l'équipe VEV. Pour Dingsheim, le Maire ou en son absence Virginie ADLOFF (DGS) sont désignés par le conseil municipal.
- × Il est fait un point sur le stationnement, suite à la mise en place de marquage au sol provisoire effectué dans certaines rues de la commune. Il est également donné lecture de la pétition qui a circulé rue du Modulator. Globalement cette réalisation est positive. Quelques petites modifications seront apportées, après examen sur place par la commission ad hoc, en vue du marquage au sol définitif, prévu au printemps.
- × Le représentant du conseil de fabrique remercie la commune pour les travaux effectués sur le chauffage de l'Eglise.

**Séance close à 22h00**